

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-44 du 20 Février 1995

portant nomination de Monsieur  
Christophe HOUNKPEVI en qualité de  
Directeur Départemental de la Jeunes-  
se et des Sports de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-307 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- SUR proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Février 1995 ;

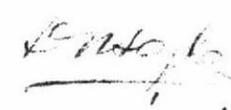
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Christophe HOUNKPEVI est nommé Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Atlantique.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Février 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

.../...

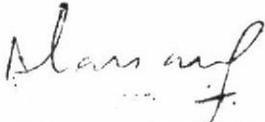
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,



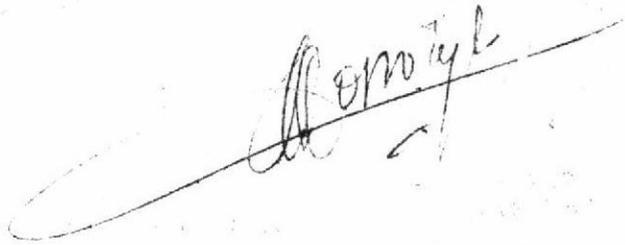
Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Jeunesse et  
des Sports,

Le Ministre des Finances,



Alassane TIGRI



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MJS 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-